



Fédération des Associations Indépendantes de Défense des Epargnants pour la Retraite
36 avenue de Wagram – 75008 Paris – Tél. 0156 68 85 10 – Fax 01 56 68 85 11

Election Présidentielle

15 questions de la FAIDER¹ aux candidat(e)s

L'épargne des ménages s'élevait à fin 2015 à 11559 Mds d'Euros. Elle se décomposait en une épargne non financière de 7039 Mds et une épargne financière de 4520 Mds. Dans cette épargne financière, l'assurance vie représente 1658 Mds, les actions et parts de fonds d'investissement 1327 Mds.

L'assurance vie est ainsi le premier vecteur d'épargne longue, essentiel au développement économique de notre pays.

Il est donc naturel de s'interroger sur la position des différents candidats concernant l'épargne et l'assurance vie.

L'épargne

1. L'épargne est un élément essentiel de toute politique économique et donc d'une politique de plein emploi. Considérez-vous l'épargne comme une priorité de votre action ?

J'ai bâti un projet puissant et cohérent construit, notamment, autour de l'impératif de libérer notre force économique qui étouffe sous les charges. Cela passe par un encouragement à l'investissement, en particulier de la part des entreprises françaises. Or, il ne peut y avoir d'investissement des entreprises françaises sans une épargne solide et dirigée vers les entreprises. C'est dans cet esprit que j'ai proposé un projet fiscal qui permette aux Français qui souhaitent investir dans nos entreprises de le faire : suppression de l'ISF, taxation forfaitaire des produits du capital..., sont autant de mesures qui visent une meilleure allocation des ressources en faveur de notre économie.

2. Seule la petite rétroactivité fiscale est admise aujourd'hui. Etes-vous prêt(e) à vous engager sur une vraie non rétroactivité fiscale pour les produits d'épargne ?

¹ La FAIDER regroupe des associations représentant les intérêts des épargnants dans l'ensemble de ces produits. Elle regroupe aujourd'hui 1,5 million de personnes détenant globalement plus de 50 milliards d'euros d'actifs dont une très grande majorité en assurance-vie et épargne retraite.



Fédération des Associations Indépendantes de Défense des Epargnants pour la Retraite
36 avenue de Wagram – 75008 Paris – Tél. 0156 68 85 10 – Fax 01 56 68 85 11

Il n’y a pas de bonne politique fiscale sans stabilité et lisibilité. Je me suis engagé à mettre en place un cadre fiscal stable sur la durée du quinquennat, bien sûr après que nous aurons fait adopter les grandes réformes fiscales que je crois indispensables à notre pays. C’est indispensable pour donner de la visibilité aux acteurs économiques, et notamment aux épargnants.

Dans ces conditions, je serai particulièrement attentif à ce qu’il n’y ait pas de mesures fiscales qui pourraient déstabiliser les épargnants. Des consignes claires en ce sens seront données à mes ministres et je leur demanderai d’être vigilants de la même manière sur des initiatives parlementaires qui pourraient avoir les mêmes effets.

3. L’inflation réduit fortement la rentabilité réelle des actifs financiers. Etes-vous d’accord pour prendre en compte l’inflation dans le calcul des plus-values mobilières ?

La taxation des plus-values mobilières est un exemple de l’instabilité fiscale qui a fait tant de mal sous l’actuelle mandature.

En ces matières, je suis en faveur de la simplicité et de la justice. La simplicité, c’est de mettre en place un taux unique, qui sera de 30% (impôt sur le revenu et prélèvements sociaux inclus) pour la taxation des plus-values de valeurs mobilières. Mais, dans le même temps, il faut de la justice pour ceux de nos compatriotes qui pourraient avoir intérêt à être imposés au barème progressif sur ces plus-values. C’est pourquoi je maintiendrai l’option pour l’imposition au barème progressif, les abattements pour durée de détention actuels continuant dans ce cas à s’appliquer.

L’architecture de la réforme que je propose ne rend pas nécessaire d’introduire un paramètre supplémentaire avec la prise en compte de l’inflation.

4. Les revenus du capital sont soumis à des prélèvements sociaux presque deux fois plus élevés que les revenus du travail (15,5% contre 8%). Comptez-vous rétablir l’égalité ?

Voir réponse suivante.

5. Depuis quatre ans les revenus du capital sont imposés comme ceux du travail. Etes-vous prêt à revenir sur cette mesure qui n’a aucun fondement économique et à remettre en place une fiscalité de l’épargne qui tienne compte de sa spécificité ?

Les réformes votées par l’actuelle majorité pour « taxer le capital comme le travail » étaient davantage guidées par l’idéologie que par un souci d’efficacité économique.



Fédération des Associations Indépendantes de Défense des Epargnants pour la Retraite
36 avenue de Wagram – 75008 Paris – Tél. 0156 68 85 10 – Fax 01 56 68 85 11

Elles ont été dévastatrices pour l'épargne et l'investissement dans les entreprises, et ont favorisé l'exil des entrepreneurs qui envisagent de céder leurs parts dans leur entreprise. C'est pourquoi je veux imposer les intérêts, les dividendes (avec l'abattement de 40%) et les plus-values mobilières à un taux unique de 30%, prélèvements sociaux inclus.

Comme pour les plus-values, je maintiendrai une option pour l'imposition au barème progressif. Et je préserverai la fiscalité des produits d'épargne chers à nos compatriotes (assurance vie, livret A, plan d'épargne logement notamment), contrairement à certains de mes concurrents qui prévoient de majorer fortement la fiscalité sur les versements futurs.

Retraite et Assurance-vie

6. La constitution d'une retraite est un enjeu sociétal très important : elle bénéficie d'une fiscalité relativement avantageuse pour encourager les Français à épargner en vue de leur retraite. Etes-vous disposé(e) à rendre cette fiscalité encore plus attractive ?

Je souhaite en effet favoriser la constitution d'une épargne retraite tout au long de la vie active, pour assurer aux retraités un niveau de vie le plus proche possible de celui de la vie active. Les avantages fiscaux existants sont importants, comme vous l'avez remarqué. Je ne pense pas qu'il soit nécessaire d'aller plus loin en la matière. Pour accroître l'utilisation de ce dispositif, il me semble nécessaire à la fois de mieux communiquer sur les enjeux de l'épargne retraite, et notamment de rassurer les concitoyens sur sa possible utilisation dans les circonstances exceptionnelles.

7. Les contrats Madelin ne bénéficient pas des mêmes modalités de sortie en capital que les PERP alors que leurs objectifs sont similaires. Seriez-vous d'accord pour aligner les modalités de sortie en capital des Madelin sur celles des PERP ?

Les contrats Madelin et les Perp ont des objectifs similaires, mais leurs modalités sont relativement différentes. Notamment, dans le cas du Madelin, les cotisations doivent présenter un caractère régulier dans leur montant et dans leur périodicité. Ces différences justifient en partie une différence de traitement lors de la sortie en capital, et il ne paraît pas opportun de bouleverser les règles. J'ajoute que j'avais introduit une certaine souplesse à cet effet en 2010. L'idée consiste à transférer le contrat Madelin vers un PERP avant d'en demander la sortie en rente : cela permet de récupérer sous forme de capital jusqu'à 20% de l'épargne constituée. Les 80% restants seront versés



Fédération des Associations Indépendantes de Défense des Epargnants pour la Retraite
36 avenue de Wagram – 75008 Paris – Tél. 0156 68 85 10 – Fax 01 56 68 85 11

sous forme de rente viagère (réversible ou non) au détenteur du PERP.

Par ailleurs, certaines compagnies d'assurance proposent des sorties en rente viagère doublée qui permettent de récupérer le capital constitué sous 5 ans à hauteur de 30% supplémentaires. Ainsi, au total, on peut sortir, sur une période de 5 ans, environ 50% du capital constitué.

8. La constitution d'une retraite supplémentaire va devenir encore plus nécessaire pour les générations futures et pourrait être facilitée par l'entraide générationnelle. Seriez-vous d'accord pour concevoir des aides fiscales pour la constitution d'une retraite supplémentaire en faveur de ses descendants ?

Tout d'abord, je précise que je suis le seul candidat à assurer la pérennité du système de retraite avec la réforme que je propose. Elle constitue en réalité la poursuite des efforts que nous avons engagés en 2010 et que la gauche, par démagogie, a abandonnés.

La disposition que vous évoquez est intéressante, mais elle est concrètement déjà en œuvre dans une large mesure à travers les contrats d'assurance vie. Par ailleurs, cette entraide générationnelle sera favorisée avec la réduction importante des droits de succession que je propose, et il ne paraît pas indispensable de créer un nouveau mécanisme à cet effet.

9. Le vieillissement général de la population, qui se traduit par une transmission du patrimoine de plus en plus tardive, devrait conduire à encourager les donations des grands-parents aux descendants. Reverrez-vous les abattements fiscaux sur ces donations ?

Oui, j'ai annoncé que je procéderai à une réforme importante des droits de succession. Je veux revenir sur l'allongement à 15 ans du délai de rappel entre deux donations : il sera ramené à 10 ans, ce qui favorisera la transmission des patrimoines entre générations. Je veux aussi rétablir les mesures de réduction de droits en fonction de l'âge du donateur. Un abattement spécifique, décroissant avec l'âge, sera mis en place. Par exemple, les droits seront réduits de 30% en cas de donation en nue-propiété et 50% en cas de donation en pleine propriété si le donateur a moins de 70 ans ; de 10% en cas de donation en nue-propiété et 30% en cas de donation en pleine propriété si le donateur a moins de 80 ans.



Fédération des Associations Indépendantes de Défense des Epargnants pour la Retraite
36 avenue de Wagram – 75008 Paris – Tél. 0156 68 85 10 – Fax 01 56 68 85 11

10. De même, seriez-vous prêt(e) à faciliter la constitution d'une épargne pour les jeunes générations en créant un contrat d'assurance-vie « jeune », bloqué jusqu'à la majorité, et dont l'abondement par les parents bénéficierait d'un avantage fiscal ?

Ce mécanisme existe déjà en grande partie avec le livret A, que certains parents ouvrent dès la naissance de leur enfant et abondent jusqu'à sa majorité. D'une manière générale, je pense que nous n'avons pas intérêt à multiplier les niches fiscales sur l'impôt sur le revenu ; les niches existantes sont déjà très nombreuses. Les mesures que je propose à la fois pour les épargnants (taxe à 30% pour les revenus du capital, réduction d'impôt de 30% pour les investissements dans les PME innovantes) et pour les successions (réduction généralisées des droits de succession) sont dans un premier temps suffisant pour améliorer la compétitivité de notre pays et revenir sur le matraquage fiscal que les épargnants ont connu depuis 2012.

11. L'assurance vie finance en grande partie l'économie française. Les avantages fiscaux contribuent à l'attractivité de ce produit d'assurance auprès des épargnants. Prenez-vous l'engagement de maintenir la fiscalité de l'assurance vie stable pendant tout le quinquennat ?

Je m'engage à ne pas remettre en cause le régime fiscal actuel de l'assurance-vie, et ce sur la durée du quinquennat. Je me distingue en cela de mes concurrents qui veulent remettre en cause son régime fiscal, ce qui me paraît une très mauvaise idée, car c'est un produit auquel nos compatriotes sont très attachés.

En revanche, il me paraît normal que l'assurance-vie contribue davantage au financement de l'économie française. C'est pourquoi je souhaite que 50 Mds d'euros, soit environ 3% des encours actuels des contrats d'assurance-vie, soient orientés vers le capital des PME.

12. Etes-vous disposé(e) à revaloriser, pour les contrats d'assurance vie, les seuils de déclenchement des différentes impositions, qui sont restés inchangés, en fonction de l'inflation ?

Les produits des contrats rachetés ou dénoués après 8 ans sont soumis à imposition, après un abattement dont le niveau est de 4 600 € (pour les personnes seules) ou 9 200 € (pour les couples soumis à une imposition commune). Au-delà, il y a une imposition forfaitaire à 7,5% sur option, ou alors l'imposition au barème de l'impôt.

Comme je l'ai indiqué, je ne reviendrai pas sur ce régime qui est particulièrement



Fédération des Associations Indépendantes de Défense des Epargnants pour la Retraite
36 avenue de Wagram – 75008 Paris – Tél. 01 56 68 85 10 – Fax 01 56 68 85 11

avantageux. Dans ce contexte, je ne proposerai pas de revenir sur le niveau actuel des abattements, ni de les indexer sur l'inflation (laquelle est particulièrement faible ces dernières années).

13. L'application de la directive Solvabilité 2 a conduit les assureurs à réduire fortement la part des actions dans leur actif général. A vos yeux, la France ne devrait-elle pas peser de tout son poids dans la renégociation de la directive Solvabilité 2 pour obtenir une meilleure prise en compte des spécificités de l'assurance vie et une réduction des coefficients imposés aux différents types d'investissement à long terme et en particulier aux actions ?

Cette question concerne plus largement la question de l'impact des normes prudentielles sur le financement de l'économie. Cela est vrai pour les assureurs comme pour les banques. La crise financière nous a amenés à prendre des mesures drastiques pour assurer la solvabilité du système financier européen, et même international. La situation actuelle résulte également de l'environnement de taux bas, qui grève la rentabilité des banques et empêche, avec les ratios de capital, la prise de risque, même modérée. Il est fondamental que le financement de l'économie soit assuré, c'est l'une des premières préoccupations de mon projet. Je veillerai donc à ce que ces normes prudentielles ne compriment pas le financement de l'économie, et je pèserai de tout mon poids pour y parvenir, dans le secteur bancaire ou dans celui des assurances.

Actualités

14. La mise en place du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu, avec l'année blanche 2017, conduit à ne pas bénéficier d'une déduction fiscale sur les cotisations des produits Madelin et Perp versées en 2017. Outre la perte de l'avantage fiscal sur une année, la situation est aggravée par le fait que les rentes versées seront soumises en intégralité à l'impôt sur le revenu et aux prélèvements sociaux (en contrepartie normalement de la déductibilité des sommes versées). Avez-vous l'intention de remédier à cette situation, pour que l'année blanche fiscale n'affecte pas la capacité des Français à se constituer une protection sociale dans des conditions normales en 2017 ?

J'ai annoncé que je reviendrai sur la mise en place de la retenue à la source de l'impôt sur le revenu. Elle est d'une complexité élevée et de nature à pénaliser nos entreprises qui réclament au contraire des mesures de simplification. Elle est aussi, à mon sens, d'une valeur ajoutée limitée maintenant que l'on peut déclarer son impôt en ligne et moduler facilement ses mensualités. Enfin, cette réforme me semble préjudiciable car



Fédération des Associations Indépendantes de Défense des Epargnants pour la Retraite
36 avenue de Wagram – 75008 Paris – Tél. 0156 68 85 10 – Fax 01 56 68 85 11

c'est une étape de plus vers la « défamilialisation » de l'impôt sur le revenu voulue, depuis 2012, par François Hollande et que ses héritiers, Emmanuel Macron ou Benoît Hamon, souhaitent encore accentuer en allant vers l'individualisation de l'impôt. Dès lors qu'il n'y aura pas de retenue à la source en 2018, il n'y aura pas d'année « blanche » en 2017, ce qui sera de nature à régler la question de la prise en compte des cotisations aux produits d'épargne retraite.

15. L'application du règlement PRIIPS, telle qu'elle est actuellement prévue, risque de conduire à la publication d'un document trompeur incompréhensible par le client destinataire. Comptez-vous œuvrer au niveau européen pour qu'une nouvelle rédaction du règlement PRIIPS soit proposée ?

Cette question concerne plus largement l'information de l'épargnant lorsqu'il souscrit un contrat d'investissement, quel qu'il soit. Une information exacte, précise et sincère est absolument nécessaire pour conforter la confiance des épargnants dans leurs intermédiaires, et dans le système financier tout entier. Le principe de ce règlement va donc dans le bon sens. J'ai vu que les Associations françaises représentant les consommateurs et les professionnels avaient fait part début janvier de leur crainte sur la qualité de l'information de certains documents. Je sais que les textes ne sont pas finalisés et que la Commission travaille à de nouveaux amendements. Ce sera l'occasion de défendre une plus grande simplicité de l'information, pour qu'elle soit avant tout plus lisible pour l'épargnant.